

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 003-215/11/CC

■ Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au projet d'Education Citoyenne et Culturelle "Mémorial du Camp des Milles"
DAS 11/6121/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

« Je suis convaincu que le Camp des Milles sera un lieu important... très important pour les siècles à venir » déclarait, lors de sa visite en 2006, Monsieur Elie Wiesel, Prix Nobel de la Paix.

Le Camp des Milles reste le seul camp d'internement, de regroupement et de transport encore intact et aménageable sur le sol français.

Il connut un peu plus de trois années d'activité et vit passer plus de 10 000 internés originaires de 27 pays différents.

Ce mémorial est essentiel à plus d'un titre car les objectifs sont multiples : il s'agit de la transmission de la mémoire du passé, il s'agit d'éclairer l'Histoire de ce département pendant cette période, il s'agit de s'inscrire dans l'Education Citoyenne et de permettre ainsi aux jeunes générations de mieux appréhender, de mieux comprendre le Monde, à la lumière du Passé.

Ainsi, l'ensemble des collectivités territoriales doit mettre tout en œuvre pour que la force évocatrice de ce lieu, permette de renforcer la vigilance et la responsabilité de chaque visiteur, face aux grandes questions soulevées par la Seconde Guerre Mondiale, par les crimes contre l'humanité et plus généralement par le Totalitarisme.

Au delà d'une démarche pédagogique, la collectivité souhaite participer à une démarche d'intérêt général national.

En effet, veiller au « devoir de mémoire », ou plus largement au « devoir d'histoire » permet de renforcer la cohésion sociale par l'éducation, par le partage des cultures, par le respect de l'autre, par la connaissance et la compréhension de son histoire, de son passé, de tout ce qu'il le constitue.

De ce fait, au regard de la triple dimension éducative, pédagogique et culturelle, mais aussi par le tissage de liens privilégiés avec les associations juives, arméniennes, tsiganes et musulmanes rapprochées dans la thématique de la persécution, de la discrimination et de l'exclusion, le Camp des Milles sera un lieu privilégié et prendra toute sa place dans le cadre de Marseille Provence 2013.

Pour l'année 2011, le budget de la Fondation est de 1 740 000 euros.

Les principales sources de financement sont les suivantes :

- Etat :	498 000 euros
- Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur	187 000 euros
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône :	250 000 euros
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix :	140 000 euros
- Ressources Propres :	277 000 euros
- Autres :	288 000 euros

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Aussi, il est proposé que Marseille Provence Métropole participe à hauteur de 100 000 euros, pour l'année 2011, au projet d'Education Citoyenne et de Culture « Mémorial du Camp des Milles ».

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le décret du Premier Ministre en date du 25 février 2009 publié au Journal Officiel du 27 février 2009 reconnaissant la « Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education » comme « établissement d'utilité publique »

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'au travers de ses dimensions éducative, réflexive et culturelle, le Camp des Milles est essentiel pour lutter contre les exclusions, les discriminations et le fanatisme ;
- Que Marseille Provence Métropole se veut être acteur de la démarche de reconnaissance de l'histoire commune et de transmission du passé comme valeurs d'Education Citoyenne et de tolérance ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 100 000 euros à la Fondation « Le Camp des Milles » pour l'exercice 2011.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2011 de Marseille Provence Métropole.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI